



## Dédommagement pendant arret maladie suite harcèlement ?

Par **tartetatin**, le **05/10/2011** à **22:50**

Bonjour,

Bonjour à tous,

Une salariée est mise en arret maladie (état suicidaire) pendant près de 3 ans, le temps que les prud'hommes tranchent : en effet, suite à un transfert d'employeur qui va s'avérer abusif et infondé, elle subit un harcèlement moral (pour lui faire accepter ledit transfert ou alors démissionner, cas classique ! ) et les médecins la mettent en arret maladie pour état dépressif sévère.

Ma question :

En tant que dédommagement, j'avais lu quelque part qu'elle a droit à indemnisation à la hauteur de ses salaires perdus, indépendamment des versements IJ de Sécurité Sociale. ( En effet il serait trop facile pour son employeur initial de la réintégrer sans avoir à verser la moindre indemnité, la SS ayant payé "partiellement" à sa place, malgré son abus commis )

Quelqu'un peut-il me guider ?

MERCI D'AVANCE !

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **15:22**

Bonjour

Le motif de la procédure est harcèlement moral je suppose. La personne est toujours sous contrat avec l'employeur ou a été licenciée puis à une décision d'inaptitude à tout poste par le médecin du travail.

la personne en question avait engagé une procédure devant une juridiction pénale pour harcèlement moral? Un jugement a été fait?